



Intéressement à La Poste

0 € en 2009, il n'en est pas question ! Continuons d'exiger les 400 € pour tous en 2009 !

Intéressement 2009 payé en 2010

A Montreuil, le 5 Juin 2009

L'intéressement, ça nous intéresse autrement...



En 2009, du + pour nos salaires, notre pouvoir d'achat !

Déclaration préalable CGT FAPT plénière sur l'intéressement à La Poste du 4 Juin 2009.

Vous nous recevez aujourd'hui 4 juin pour la troisième plénière et, selon votre calendrier, la conclusive avant proposition de signature sur l'accord concernant l'intéressement à La Poste. **Cette réunion se situe à une semaine du 26 Mai, où sous des formes diverses, un foisonnement de mobilisations et d'initiatives décentralisées** mais aussi de grève se sont déroulés. Le personnel de La Poste s'est mobilisé plus généralement contre la privatisation de La Poste, pour un service public moderne et rénové, pour l'emploi, mais aussi pour la poursuite de négociations salariales sur la base de 1600 €uros mensuels minimum, le versement exceptionnel de 400 €, le 13^{ème} mois et l'égalité de traitement et la revalorisation du Complément Poste à hauteur de 20% du salaire brut. Dans le communiqué commun du 19 mai 2009, **Les fédérations CGT, SUD, CFDT, FO, CFTC de La Poste** déclarent se retrouver pleinement dans l'appel unitaire des organisations syndicales interprofessionnelles pour **faire du 13 juin un nouveau rendez-vous unitaire et Interpro de manifestations** dans lequel les personnels prendront toute leur place... **Cette réunion se situe également après l'échec des négociations salariales ou les propositions de la direction ont reçu la désapprobation d'une très grande majorité des organisations syndicales.** La Poste a décidé d'appliquer unilatéralement les premières mesures présentées au début de la négociation en **restant sourde** aux revendications exprimées par les postier(e)s dans les nombreuses luttes actuelles. C'est bien la preuve que les propositions de La Poste ne sont pas acceptables. Nous pouvons craindre, une fois de plus, que dans le cadre de l'intéressement cela se renouvelle. **Si le nouvel accord n'est pas représentatif, l'accord de 2007 ne sera pas dénoncé. De plus, il n'y aura aucun déclenchement de prime d'intéressement et d'accord 2009-2011.** Vous nous avez dit, et écrit à plusieurs reprises votre attachement à sa qualité et l'importance que vous accordiez à une politique de ressources humaines offensive pour les postiers. Vos déclarations doivent trouver une traduction concrète dans l'écoute et la prise en compte des représentants des salariés dans l'ensemble du groupe. *(Suite Page 2)*

Alors que la CGT exige l'ouverture de réelles négociations à partir des besoins des personnels, La Poste répond par des tables rondes. **C'est inadmissible** et démonstratif de la **conception du dialogue social** appliquée par vos services. Si au premier abord, on pourrait se féliciter de la renégociation d'un accord intéressement, fruit des luttes des postiers(e)s avec la CGT ; dans les propositions du projet...

Nous avons été reçus en **plénière conclusive** concernant l'intéressement **le 4 Juin 2009**. L'accord sera présenté au Conseil d'Administration (CA) au mois de Juin et la **séance de signature aura lieu le 29 Juin 2009**. Pour que cet accord soit valide, il faut qu'il soit représentatif et que **les organisations syndicales signataires de l'accord 2007-2009 soit CFDT, CFTC, CGC, UNSA accepte de le dénoncer.** Accord 2007 qui conduit à **0 € d'intéressement sur le budget 2008 payé en 2009...** Et accord 2009 qui conduira s'il est signé à un intéressement payé en 2010 !

Pour 2009 payé en 2010, un intéressement pouvant aller de 66,40 € à 302 € Brut... Tout laisse sous entendre qu'il sera similaire à l'ancien accord 2007-2009 soit 102 € Brut !



0 € en 2009, il n'en est pas question !
Continuons d'exiger les 400 € pour tous en 2009 !

Les Congés Maladies (COM) pénalisés dans le cadre du versement de la prime intéressement .

En effet, l'intéressement est attribué en fonction du temps de présence en équivalent temps plein.

La CGT l'a dénoncé... En quoi les postier(e)s avec un arrêt de travail d'un spécialiste seraient-ils responsables d'être malades !

Elle a également dénoncé le fait que les COM liés à un futur congé maternité soient aussi considérés comme tel...

Exigeons partout, l'ouverture de réelle négociation sur tout ce qui concerne notre salaire, notre pouvoir d'achat !

d'accord, nous sommes loin du versement exceptionnel de 400 € en 2009. En effet, ce projet d'accord conclu en 2009 ne déclenchera une prime payée qu'en 2010...

Le personnel devrait se satisfaire de "0" en guise de reconnaissance au titre de l'intéressement 2008, malgré l'annonce de bons résultats : 529 millions de résultats nets et que l'État va empocher 106 millions d'euros, soit 20% des bénéfices. La Poste décide de faire payer la crise au personnel, alors que cette richesse appartient en 1^{er} lieu à ceux qui l'ont générée car elle est le fruit de leur travail...

Sur les critères concernant la qualité de service dans l'ensemble des métiers. Maintenir cette notion de « critères Qualité » ne tromperait personne, pas plus la CGT que le personnel, sur une volonté affichée d'amener les postiers à adhérer à une politique qu'ils contestent régulièrement, les nombreuses luttes locales en attestent.

Cela signifierait aussi que les Postiers pourraient être reconnus coupables et sanctionnés financièrement en cas de dégradation de la qualité de service alors qu'ils en sont déjà les victimes... : La Poste ferme des bureaux, la Poste laisse, par manque d'emploi, des positions de travail à découvert, La Poste joue de plus en plus « le pourrissement » dans bon nombre de conflits.

Quant à introduire les critères liés aux développements

durables, alors là, on dépasse tout. Même ceux-ci se retrouvent neutralisés en cas de non atteinte d'objectif, les agents subissent sans avoir leur mot à dire, un choix décidé par les dirigeants du Groupe. Depuis quand les agents seraient-ils responsables de l'accessibilité des établissements aux personnes à mobilité réduite, du taux de papier responsable ?

Concernant le déclenchement de l'intéressement et le montant des sommes allouées, là aussi, on frise la provocation. Malgré la volonté soi-disant affichée de La Poste de remonter le système (passage du montant pivot de 120 à 150 € et élargissement du seuil économique de 0,5 à 1,5%), les futures sommes allouées seront inférieures à l'ancien accord. Vous l'aurez donc compris, notre présence aujourd'hui s'inscrit de plein pied dans **notre démarche syndicale : contester, proposer, agir, négocier... et recommencer**. Dans sa mouture, le texte manquait cruellement de cette reconnaissance financière que les postières et postiers attendent. Mais ce qu'elles et ils attendent ce sont des mesures durables et non pas du « salaire aléatoire ». D'ores et déjà, la CGT appellera le personnel à faire du 13 juin, une journée d'initiative notamment dans les services.

Il faut en finir avec le dialogue de sourds pratiqué par La Poste, et avec les décisions unilatérales comme celle prise sur les salaires, très en deçà des exigences et des besoins. Ce qui doit être à l'ordre du jour, c'est l'ouverture de véritables négociations sur toutes les revendications (salaire, emploi, conditions et temps de travail, promotion, droits et garanties de haut niveau pour tous ...).

Poussons autour du versement des 400 € et exigeons partout la poursuite des négociations salariales.



**20% de crédit d'impôt aux entreprises sur les primes versées !
A qui profite l'intéressement ?**

**LA CRISE C'EST EUX,
LA SOLUTION C'EST NOUS...
TOUS!**